

# SÉANCE DU 13 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrezel, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, Maire.

## **PRÉSENTS :**

Mmes ANTOINE Michèle, DUBOIS Véronique

MM. BRIAIS Denis, GRANDAY Alexandre, LEMAITRE Yves et RÉMOND Bruno.

## **ABSENTS EXCUSÉS :**

Mrs MASTROLIA Francis, OLIVEIRA Paulo et GILET Clément

## **SECRÉTAIRE :**

Mr. GRANDAY Alexandre

Le compte rendu de la séance du 12 décembre 2017 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune observation n'étant soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire propose aux conseillers avant de commencer, de procéder à une minute de silence en mémoire de Mme PEDRAZZANI Chantal, décédée le 03 février 2018.

## **SDESM : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2018-2022**

Le SDESM demande à ses communes membres de choisir entre 2 formules pour le nouveau marché de maintenance de l'éclairage public.

**FORMULE A** : Contrat d'entretien simple à bons de commande

La commune conserve sa responsabilité de Chargé d'exploitation et règlemente les accès au réseau hors ou sous tension. Le coût annuel pour cette formule serait de 1 936 €, subventionné à 100%.

**FORMULE B** : Marché de performance et d'exploitation

L'évolution majeure du nouveau marché aura une forte connotation « performance énergétique ». Le titulaire du marché est chargé de l'exploitation et règlemente les accès au réseau hors ou sous tension. Le coût pour cette formule serait de 5 016 € (hypothèse de subvention par an de 2 376 €).

PRESTATIONS	FORMULE A Incluses	FORMULE A Participation du SDESM	FORMULE B Incluses	FORMULE B Participation du SDESM
Réunion et conduite de marché	OUI	100%	OUI	100%
Inventaire initial et mise à jour GMAO	OUI	100%	OUI	100%
Rapport technique	OUI	100%	OUI	100%
Saisie GMAO, base de données et cartographie	OUI	100%	OUI	100%
Numérotation des ouvrages	OUI	100%	OUI	100%
G0 Gestion des DT DICT	NON	0%	OUI	0%
G0 Gestion des accès au réseau et consignation	NON	0%	OUI	0%
Abonnement et accès à l'astreinte 24h/24 7j/7 (hors intervention)	OUI	100%	OUI	100%
Entretien préventif	OUI	100%	OUI	100%
G2 Remplacement systématique des lampes (hors LED)	Selon l'appréciation de l'entreprise	0%	OUI	100%
G2 Tournées de contrôle nuit	Bordereaux des prix	0%	OUI	100%
Réception des demandes d'interventions GMAO	OUI	100%	OUI	100%
Garantie des délais d'intervention	OUI	100%	OUI délais améliorés	100%
G1 Garantie sur le taux de pannes	NON	0%	OUI	100%
G1 Gestion de l'énergie	NON	0%	OUI	100%
Protocole garantie de résultat + engagement économie avec pénalité	NON	0%	OUI	100%
G3 Gestion et suivi des sinistres et vandalisme	NON	0%	OUI	0%
Evolution du patrimoine à l'initiative de la commune	Bordereau des prix	Selon tableau de co-financement	Bordereau des prix	Selon tableau de co-financement
Schéma et travaux de reconstruction du patrimoine	Bordereau des prix	Selon tableau de co-financement	Investissement sur 4 ans	Selon tableau de co-financement
Eclairage extérieur sportif	Bordereau des prix	0%	Bordereau des prix	0%
Illuminations festives	Bordereau des prix	0%	Bordereau des prix	0%
Géolocalisation des réseaux	NON	0%	Bordereau des prix	0%

Mr le Maire indique que sur les 88 points lumineux de la commune, aucun n'est vétuste.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commande

**APPROUVE** les termes de la convention constitutive et ses annexes

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention constitutive

**DÉCIDE** de choisir la Formule A

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux.

## **CHANGEMENT D'INTERCOMMUNALITÉ**

Mr le Maire informe les conseillers que lors du passage en CDCI de décembre 2017 notre demande pour rejoindre la CCBN a été rejetée.

Suite à cette réunion, Mr le Maire et son collègue de Champeaux ont eu un rendez-vous avec Madame le Préfet qui leur a conseillé d'utiliser la procédure de droit commun, c'est-à-dire avoir l'accord de la Communauté de Communes d'accueil ainsi que celle de départ. A ce moment-là, une nouvelle CDCI sera convoquée.

Dans ce but, MM. les Maires d'Andrezel et Champeaux ont souhaité rencontrer tous les maires des communes adhérentes. Ils ont pu rencontrer 23 maires individuellement, qui leurs on fait bon accueil en général.

Notre demande de départ de la CCBRC sera proposée à l'ordre du jour du prochain conseil le 06 avril 2018.

## **SALLE DES FÊTES**

Le cabinet d'architecte ARMONI a fourni une estimation suite au projet de réhabilitation et d'extension de la salle polyvalente pour un montant de **315 380.50 € HT**.

Le 20 février 2018, une rencontre a eut lieu avec les personnes en charge des dossiers de Contrats Ruraux du Conseil Départemental et le Conseil Régional. Suite à cette réunion, il faut rajouter à notre dossier :

- la délibération du Conseil Municipal sollicitant un contrat rural pour le projet
- l'avis de la DDFIP (situation financière de la commune)
- Attestation de prendre un stagiaire durant 2 mois minimum (obligation par la subvention de la Région)

Mr le Maire informe qu'il a un rendez-vous auprès d'une banque, afin de discuter d'emprunts pour financer la TVA et les factures des futures entreprises effectuant les travaux (le temps de recevoir les différentes subventions).

Dès que tout le dossier sera complet, il sera transmis au Conseil Départemental. L'appel d'offre pourra être lancé mais pour commencer les travaux il faudra attendre les accords de subventions.

## **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Mr le Maire propose d'élire les délégués à la Commission d'appel d'offres.

Président : Mr RÉMOND Bruno

Titulaires : MM. BRIAIS Denis, LEMAITRE Yves et Mme ANTOINE Michèle

Suppléants : Mr GRANDAY Alexandre et Mme DUBOIS Véronique

Le premier arbre à côté de la salle polyvalente est à couper car il sera trop près de l'extension. Le Maire demande si les conseillers auraient des connaissances qui seraient intéressé pour abattre cet arbre et récupérer son bois.

## **ÉCOLE**

Mr le Maire informe que cette année, les élèves de primaire partent en voyage scolaire en Auvergne du 03 au 08 avril 2018.

Mr le Maire annonce aux conseillers la fermeture d'une classe de primaire, l'année prochaine.

Pour la rentrée scolaire 2018/2019, le RPI passe à la semaine de 4 jours.

À ce jour, les enfants du RPI ne pourront plus aller au centre de loisirs de Bombon, ces derniers restant à la semaine de 4 jours et demi.

Les enfants pourront être accueillis aux centres de loisirs de Coubert et du Châtelet en brie. Une convention est à l'étude afin que les enfants puissent aller sur les centres de loisirs de Guignes ou Verneuil l'étang.

### **DÉLÉGUÉS AU FOYER RÉSIDENCE DE MORMANT**

Mme PEDRAZZANI Chantal était déléguée titulaire pour ce syndicat. Suite à son décès, Mr le Maire demande son remplacement.

Les nouveaux délégués élus pour le Foyer Résidence de Mormant sont :

- ✓ Mmes ANTOINE Michèle et DUBOIS Véronique en tant que titulaires
- ✓ MM. LEMAITRE Yves et RÉMOND Bruno en tant que suppléants

### **DÉLÉGUÉS AU RU D'AVON**

La CCBRC ayant récupéré la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les délégués au Ru d'Avon doivent être élus par l'intercommunalité. Afin de proposer des noms de délégués au vue de la prochaine réunion de la CCBRC, le Maire demande au Conseil Municipal de choisir ses représentants pour le syndicat du Ru d'Avon.

Les délégués proposés sont :

- ✓ MM. RÉMOND Bruno et GRANDAY Alexandre pour les titulaires
- ✓ Mr LEMAITRE Yves, suppléant

### **BON DE CHAUFFAGE**

Malgré la dissolution du CCAS au 31 décembre 2017, le Conseil Municipal souhaite continuer son aide aux personnes âgées de plus de 70 ans et qui ne sont pas imposables, en leur offrant un « bon de chauffage » de 150 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de continuer l'aide aux personnes âgées de plus de 70 ans.

### **QUESTIONS DIVERSES**

▪ Suite au décès de Mme PEDRAZZANI Chantal et à la maladie de Mr CARDENNE Marc, nous avons transmis ses informations à la Préfecture. Notre Conseil Municipal passe donc à 9 conseillers.

- Mr Patrick LESEUR est parti à la retraite le 28 février 2018. Et depuis le 15 février 2018, Mr BACQUENOIS Brice est présent sur la commune 4 jours par semaine.
- Le feu d'artifice de la commune se déroulera le samedi 13 juin 2018.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15 .*